

Inflation : les hausses de salaires risquent de freiner l'emploi

« Les hausses de salaires vont freiner les embauches », titre **Les Echos**, indiquant que, selon la Banque de France, les rémunérations – primes incluses – progresseraient de 6 %. Le 1^{er} mai, le Smic sera relevé pour la cinquième fois en dix-huit mois et progressera de 2,19 %, et une nouvelle revalorisation en septembre ou octobre n'est pas impossible compte tenu de la flambée persistante des prix. Ce dynamisme risque de peser sur les intentions d'embauche. Bercy table sur 135 000 créations d'emplois en 2023 – 63 000 pour la Banque de France –, mais les économistes sont nettement moins optimistes, certains, notamment à l'OFCE, prévoyant même des destructions de postes. « En 2022, les entreprises ont augmenté à la fois l'emploi et les salaires. Elles ne pourront pas le faire en 2023. Cette année, les hausses de salaires vont primer sur l'emploi », estime Denis Ferrand, directeur général de l'institut Rexecode. (Les Echos, p.2)

« Syndicats et patronat invités à se pencher sur l'ascenseur social dans l'entreprise », titre par ailleurs **Les Echos**, rappelant qu'il s'agit de l'un des sujets du « pacte de la vie au travail ». Le quotidien revient sur les propos de Geoffroy Roux de Bézieux au Grand Jury RTL. Pour le président du Medef, « il y a un rendement décroissant de la promotion » dans les entreprises. Celui-ci est lié aux dispositifs mis en place pour soutenir les bas revenus. Le sujet des trappes à bas salaires devrait être à l'agenda des négociations à venir entre partenaires sociaux. L'exécutif n'entend pas rogner sur la prime d'activité ni sur les allègements de charges au Smic. Une solution serait de lisser davantage les barèmes, afin de réduire l'effet trappe à bas salaire. Mais cela impliquerait d'augmenter encore le coût de ces dispositifs. (Les Echos, p.2)

« Les classes moyennes défaits par la smicardisation du pays », titre **Le Figaro**, pour l'analyse de Jean-Pierre Robin. Il déplore que, depuis quarante ans, la France s'acharne à revaloriser en priorité le travail peu qualifié. (Le Figaro, p.17)